



**La 192e réunion de la commission des études. Par Robin Dick**

C'est drôle comment un ordre du jour squelettique se traduit bien souvent en réunion de trois heures. Et ce fut le cas encore une fois à notre rencontre du 28 février dernier. On se demandait, Denis et moi, pourquoi on n'avait pas profité de l'occasion pour ajouter un des sujets de discussion que nous avons proposé au DÉ mais c'était probablement pour le mieux. Les membres de la commission aiment bien examiner les points de tous les angles, et les petits ajouts que nous avons proposés, l'enregistrement des cours par les élèves et les images fournies par Amazon au moteur de recherche Koha, nous ont donné l'occasion de le faire de nouveau.

Comme d'habitude, la rencontre a débuté avec une 'Réussite du CLG', présentée avec beaucoup d'enthousiasme par Frédéric Morier, qui nous parlait de la participation de ses étudiants à la simulation parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec. Un des petits plaisirs de siéger à la CÉ est de faire le constat du dévouement de nos enseignantEs et du plaisir qu'ils ont à réaliser des projets riches et passionnants.

Le premier gros point à l'OJ fut la présentation préliminaire des résultats de la consultation de la PIGEP par Viviane Ellis. On sait que les commentaires sont de provenance diverse, une vingtaine en tout, 14 collectives et 6 individuels. Treize touchent la fonction, cinq touchent la forme et deux touchent le fond. Plus de la moitié disent que la PIGEP proposée leur convient. En gros, le quoi et le pourquoi de la PIGEP passent bien; c'est le comment qui soulève plus de questions. On y ira plus à fond à la prochaine réunion, une fois que le comité aura eu le temps d'analyser les résultats.

Le deuxième point majeur fut la modification à la cohérence (position dans la séquence et relation entre les cours d'un programme) en Musique (volet classique), où il était question d'ajouter quelques préalables absolus à la grille de cours. Nous avons eu un peu de difficulté à saisir les enjeux, étant donné que tout ajout de préalable absolu complique le cheminement d'un étudiant qui échoue, mais il semble que sans cet ajustement, certains étudiants perpétuaient une incompétence au niveau de leur formation auditive. Il y a parfois un certain malaise quand un programme propose un changement de ce genre: d'une part, cette décision relève de l'autonomie départementale (une position exprimée par quelques membres) mais en même temps, le rôle de la CÉ est justement de réfléchir sur la pertinence de ces changements (autrement il devient un simple *rubber stamp*, une impression qui nous hante assez souvent). Finalement, on a décidé de faire la recommandation de son acceptation, tout en demandant au département de nous fournir plus de détails sur leur justification.

Ce point fut suivi d'une discussion portant sur les projets pédagogiques, notamment sur les classes d'apprentissage actif (les fameuses CLAAC). Révolution pédagogique? Ça n'a pas l'air.

Suite à une plainte de la part d'un enseignant qui s'est vu plus ou moins contraint à signer un document, fourni par le SAIDE, donnant la permission à un étudiant d'enregistrer son cours, nous avons cru bon d'ajouter un point à l'OJ afin de clarifier si, oui ou non, un enseignant a le droit de refuser un accommodement qui le mettrait mal à l'aise. On a établi que, même si le Collège et l'enseignant ont une obligation d'accommodement, la forme particulière de cet accommodement peut varier (preneurs de notes plutôt que enregistrement, par exemple). L'enseignant a donc la possibilité de refuser une forme particulière d'accommodement mais ne peut pas refuser d'accommoder un étudiant en difficulté.

L'ultime point fut celui de moteur de recherche KOHA, utilisé chez nous et dans 28 autres collèges au Québec. Nous avons appris dernièrement que les images de livres qui accompagnent les fiches d'information sont fournies par Amazon, et qu'en cliquant sur l'image, l'utilisateur de KOHA se voit dirigé immédiatement sur le site d'Amazon.ca! Tout le monde était d'accord que le détournement d'un outil pédagogique pour des fins commerciales était inacceptable. Le débat tournait autour de quand et comment le Collège devait réagir: couper immédiatement le lien avec Amazon ou laisser le statu quo jusqu'à ce qu'on trouve une solution, ce dernier étant la position souhaitée par la Direction et les bibliothécaires. Nous avons poussé pour que le Collège agisse en leader; on arrête de boire de l'eau empoisonnée dès qu'on en prend connaissance, non? M. Nasr nous a demandé quelques jours. On verra.

Un gros merci à Patrice Roy, preneur de notes extraordinaire, sans qui ce petit résumé n'aurait pas été possible !